

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Quelques caractéristiques marquantes

La commune d'Etterbeek souscrit à l'objectif du P.R.D. de s'inscrire, à l'échelle de la ville, dans le cadre du développement durable. Cet objectif concerne tout autant les aspects environnementaux, économiques, que socio-culturels.

La Commune est adhérente à l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et a souscrit à l'appel des Villes contre la Pauvreté.

La commune a ratifié la **charte d'Aalborg** et s'engage dans l'élaboration d'un **agenda 21 local**. L'agenda 21 local est un projet de ville, ayant pour objectif de respecter la diversité de l'habitat et la mixité de la population, de renforcer l'activité et l'attractivité de son territoire, d'assurer un cadre de vie de qualité pour tous ses citoyens, de préserver et de valoriser le patrimoine de la ville, de favoriser la démocratie locale et d'améliorer la gestion du territoire. Dans le développement d'un agenda 21 local et la politique du développement durable, la commune d'Etterbeek a choisi de prendre la problématique Nord-Sud comme angle d'incidence. Ceci parce que le développement durable ne contient pas uniquement la solidarité avec les générations suivantes (intergénérationnelle) mais aussi la solidarité avec les gens ailleurs au monde (intragénérationnelle).

Pour ce faire, la Commune a pris les dispositions suivantes :

- mise en place d'une **équipe « agenda 21 »**, composée de deux personnes à temps plein. Du fait du caractère transversal de l'agenda 21, cette équipe n'est rattachée à aucun service existant de l'administration communale, mais dépend directement du Secrétaire Communal. En outre, un travail spécifique est effectué sur la politique de l'eau ;
- mise en place d'un **groupe de pilotage du projet « développement durable »** qui implique de manière transversale des employés de divers services de l'administration communale ainsi que certains représentants du monde associatif. Il est en rapport également avec le « Forum pour le développement durable » de l'Association des Villes et Communes de la Région de Bruxelles-Capitale Ce groupe de pilotage s'est déjà réuni à plusieurs reprises ;
- organisation de **deux journées d'études**, relatives au « **développement durable et administrations locales** » accessibles à des fonctionnaires d'autres communes, respectivement en 2001 et 2002. Une quarantaine de membres du personnel communal y ont pour la première fois appréhendé ce concept ;
- établissement d'un « **lien entre villes** » avec **Essaouira** au Maroc afin d'encourager les échanges d'expériences et d'idées avec cette ville qui dispose déjà d'un agenda local 21. Ce lien a

débouché en 2003 sur la visite d'une délégation etterbeekoise à Essaouira et d'une délégation de cette ville à Etterbeek. Ce lien entre villes est un point essentiel de l'Agenda Local 21 de la commune, et est élaboré plus en détail dans un autre chapitre de ce rapport (le chapitre des fonctions internationales de la commune).

Par ailleurs, la candidature à la charte et au label bruxellois « **entreprise éco-dynamique** » a été ratifiée par le Conseil communal en date du 22 octobre 2001.

Actions et principes retenus

La Commune entend réorienter sa **politique d'achats** de façon à y apporter une dimension plus environnementale et de justice sociale, notamment en soutenant la politique nord-sud. La Commune entend donc mettre en œuvre les mesures suivantes :

- réalisation d'une radioscopie de la politique d'achats de la Commune par un bureau d'études. Cette étude comportera un plan d'implémentation concret. Les fonctionnaires communaux participeront à l'étude de façon à stimuler la mise en œuvre spontanée de la politique d'achats qui sera préconisée par cette étude ;
- information des services économat, finances et service des achats sur l'existence des clauses environnementales à insérer dans les cahiers des charges, diffusion d'exemples de clauses auprès de ces services et proposition d'aide par le service environnement ;
- information des trois services quant à l'existence du site fédéral et de la volonté de créer une base de données de clauses environnementales, notamment à destination des administrations communales.

Par ailleurs la Commune entend donner suite aux deux journées d'études relatives au **développement durable et administrations locales** par l'information et l'organisation de sessions de formation à destination du personnel de la Commune et du CPAS.